

Réunion de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Siem Reap, Cambodge

2 au 4 mai 2026

Délégation québécoise

- Marilyne Picard (Soulanges), vice-présidente et rapporteure de la Commission politique et membre du Groupe de révision statutaire de l'APF
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Contexte

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) regroupe des parlementaires issus de 99 parlements et organisations internationales. Elle a notamment pour objectifs de représenter auprès des instances de la Francophonie les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone, de contribuer au rayonnement de la langue française et de promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne. La Commission politique examine les questions de nature politique et relatives à l'État de droit et aux processus électoraux, les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme, les évolutions nationales relatives à la peine de mort dans l'espace francophone, les rapports avec les institutions francophones, les orientations générales de l'Assemblée, ainsi que les questions juridiques relatives aux Statuts, à leur révision et à leur application.

Objectifs et résultats



Participer au Séminaire sur l'encadrement et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

- La section du Québec a assisté aux séances portant sur « démystifier l'IA : état des lieux, opportunités et risques », ainsi que sur « le rôle du législateur dans l'encadrement de l'IA ». Ce séminaire avait pour objectifs d'accompagner les parlementaires dans l'élaboration de cadres législatifs adaptés et inclusifs et de renforcer la capacité des législateurs à comprendre et maîtriser les usages de l'intelligence artificielle. Plusieurs enjeux majeurs ont été abordés : compréhension des fondements de l'intelligence artificielle, rôle du législateur face aux transformations numériques, partage d'expériences et de pratiques au sein de l'espace francophone et intégration des outils d'intelligence artificielle dans le travail parlementaire.

Prendre part à la réunion du Groupe de révision statutaire.

- Lors de la réunion du Bureau de l'APF qui s'est déroulée à Podgorica en janvier dernier, les membres ont donné un nouveau mandat au Groupe de travail afin de réviser certains éléments contenus dans les Statuts. Le Québec a contribué aux échanges et réflexions entourant les amendements à l'étude. Le Groupe de travail a présenté ses propositions aux membres de la Commission. La prochaine étape consistera à soumettre les amendements au Bureau et à la séance plénière pour approbation finale.

Présenter la suite du rapport sur la réconciliation nationale et la justice réparatrice.

- La justice transitionnelle constitue l'une des réponses développées par le droit international pour faire face aux violations des droits de la personne. Elle désigne « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation ». En vue de créer un recueil de bonnes pratiques pour les parlementaires, la section du Québec a transmis en amont de la réunion un questionnaire aux sections membres. La députée du Québec a présenté le rapport préliminaire, lequel repose sur les réponses recueillies à la suite de la transmission du questionnaire. Le rapport final sera présenté lors de la Session en juillet.
- Par ailleurs, un expert est intervenu sur le sujet, Son Excellence Monsieur KRANH Tony, Secrétaire d'État auprès du Conseil des ministres et Directeur par intérim du Centre de Ressources des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Ces tribunaux ont été mis en place pour juger les hautes autorités du mouvement radical des Khmers rouges qui a imposé un régime totalitaire entre 1975 et 1979. Ils ont provoqué un génocide qui a entraîné la mort de 2 millions de personnes, soit un quart de la population à l'époque. Il a présenté les 4 piliers de la justice transitionnelle : la vérité, la justice, la réparation et la réforme institutionnelle. Il a également expliqué les principaux défis et apprentissages de ce processus. En premier lieu, il est crucial pour la légitimité du



processus de réconciliation u'il y ait appropriation nationale, c'est-à-dire une adaptation méticuleuse aux réalités culturelles et juridiques locales. Le succès repose sur l'utilisation des langues nationales, l'intégration des modes traditionnels de résolution des conflits et de justice coutumière lorsque cela est pertinent, et le renforcement indispensable des capacités judiciaires nationales. Par la suite, l'État doit garantir l'indépendance des institutions de justice transitionnelle et adopter des lois sur les réparations et des lois assurant leur durabilité au-delà des cycles politiques.

Effectuer le suivi des situations politiques dans l'espace francophone.

- Le rapporteur, M. André Mbata Betukumeso de la République démocratique du Congo, a présenté l'évolution des situations politiques depuis le mois de janvier. Il a rappelé les sections suspendues à savoir la Syrie, le Mali, le Burkina Faso, Haïti et le Niger. Aucun changement dans les derniers mois n'a amené les membres à modifier le statut de ces sections. Cependant, les situations à Madagascar ainsi qu'en Guinée-Bissau ayant évolué, les membres ont choisi de respectivement les placer en transition et en suspension. Au sujet de Madagascar, le conseiller spécial, politique et diplomatique de la Secrétaire générale de la Francophonie, S.E.M. Désiré Nyaruhirira, a expliqué dans son audition que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a poursuivi ses actions pour l'état civil en 2025 et que cette année, un atelier de renforcement des capacités pour les femmes mères sera organisé.
- Le rapporteur sur la peine de mort, M. Carlo Sommaruga de la Suisse, a présenté les derniers développements sur le sujet. Malheureusement, il a constaté que le contexte instable actuel au niveau mondial est propice à la résurgence de l'utilisation de la peine de mort et à une régression de la situation. Il a d'ailleurs mentionné que les études ne démontrent pas que la peine de mort a un impact dissuasif sur les actes qu'elle réprime. Il a également informé les membres de sa participation à venir au 9^e Congrès mondial contre la peine de mort en juin prochain.

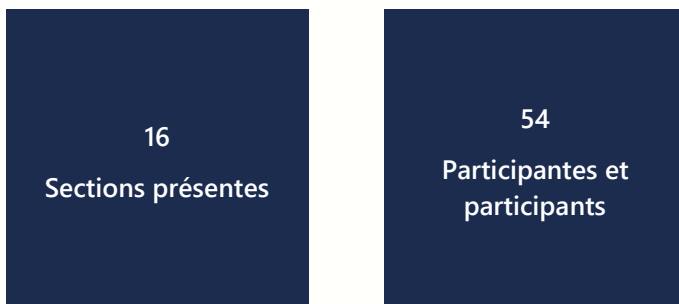
Présenter la perspective du Québec sur les thématiques abordées et s'enrichir des meilleures pratiques des autres sections.

- Le rapporteur de la Suisse a présenté sa nouvelle thématique à savoir : « la prévention et la lutte contre la torture et les mauvais traitements dans l'espace francophone ». Ce rapport aura pour objectif l'élaboration d'une étude comparative portant sur l'état des législations nationales propres à l'interdiction de la torture et des mauvais traitements. Le rapporteur a évoqué plusieurs instruments juridiques internationaux dont la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants de 1984 ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Un questionnaire a

été transmis aux sections afin de recenser les stratégies nationales de prévention de la torture. La députée a pris la parole afin d'expliquer que des indemnisations pour les victimes d'actes criminels sont disponibles au Québec.

- Le rapporteur de Belgique s'est intéressé à l'État numérique et aux droits humains. Le projet de rapport vise à générer une réflexion sur les législations qui pourraient être adoptées en considérant particulièrement trois défis : légalité, égalité et transparence.
- La section du Cambodge a présenté un projet de résolution sur l'intégrité territoriale du Royaume du Cambodge. Ce projet s'inscrit dans le contexte des tensions persistantes à la frontière entre le Royaume du Cambodge et le Royaume de la Thaïlande. Le projet appelle à la désescalade, le respect du cessez-le-feu et le retrait des troupes militaires. Il soutient le règlement pacifique des différends dans le respect du droit international et de l'intégralité territoriale et l'inviolabilité des frontières. La section du Québec a ajouté une mention sur le Traité ainsi que sur la résolution 1325 des Nations Unies de 2000 sur « femmes, paix et sécurité ».
- Les membres de la Commission politique se sont penchés sur les deux demandes d'adhésion de nouvelles sections reçues dans les derniers mois. Il s'agit de l'Union des législateurs des États fédérés du Brésil (UNALE) et du parlement arabe, qui ont tous deux sollicité la qualité d'observateur.

Statistiques



Suivi

La prochaine réunion de la Commission politique se tiendra dans le cadre de la Session de l'APF au Cameroun en juillet.

Dépenses

Marilyne Picard (Soulanges), vice-présidente et rapporteure de la Commission politique et membre du Groupe de révision statutaire de l'APF

Transport	11 305,92 \$
Repas	191,04 \$
Hébergement	351,00 \$
Divers	194,83 \$
Sous-total	12 392,79 \$

Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Transport	12 124,54 \$
Repas	221,09 \$
Hébergement	351,00 \$
Divers	235,32 \$
Sous-total	12 931,95 \$

Sous-totaux globaux

Transport	23 781 \$
Repas	412 \$
Hébergement	702 \$
Divers	430 \$
TOTAL	24 975 \$

